



INFORMATIONS COMMUNALES

● L'horloge revient

L'horloge communale ne fonctionnait plus depuis quelques mois, au grand regret des Accolois et Accoloises. La remise en état nécessitait le changement du mécanisme dont le coût s'élève à 1531 €. La cloche retentit à nouveau à Accolay.

● Assainissement collectif

Le service environnement de la Communauté des communes procède à la vérification de tous les branchements d'assainissement collectif sur la commune d'Accolay.

Ces contrôles sont rendus obligatoires par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la reconstruction de la station d'épuration. Ils sont gratuits et durent de 30 à 45 mn.

Une date et un horaire sont proposés par courrier aux usagers et ceux-ci ont la possibilité de rappeler avant la date fixée le service environnement de la Communauté pour convenir d'un nouveau rendez-vous.

La reconstruction de la station est financée par une subvention importante de l'Agence de l'Eau qui sera attribuée début 2016 pour un début de travaux prévu en 2016.

● L'Agence postale intercommunale

Depuis le mois de juillet, notre agence postale n'était plus ouverte le samedi matin. Les difficultés budgétaires de la Communauté des communes l'ont conduit à ne pas pérenniser l'emploi aidé créé en 2012 pour assurer l'ouverture du samedi matin à Accolay et permettre les remplacements d'agents en congés dans les cinq agences postales intercommunales de notre territoire.

Un accord a été trouvé entre ces communes sur la base de la fermeture d'une des agences à tour de rôle un samedi par mois.

L'agence postale intercommunale d'Accolay sera désormais ouverte :

**les 1^{er}, 3^{ème} et 4^{ème} samedis de 9 heures 30 à 11 heures 30,
et de 14 à 16 heures du mardi au vendredi.**

Elle sera donc **fermée** le lundi, et chaque 2^{ème} samedi du mois.

● Inscription sur la liste électorale

Les élections régionales se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

⇒ Les demandes d'inscription sur la liste électorale sont exceptionnellement recevables jusqu'au mercredi 30 septembre 2015.

Vous pouvez effectuer votre demande en mairie ou par courrier.

Vous devez fournir les documents suivants :

- Le formulaire [cerfa n°12669*01](#) de demande d'inscription (à retirer en mairie ou à télécharger sur [service-public.fr](#)),
- Une pièce d'identité récente (valide ou périmée depuis moins d'un an) prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité,
- Un justificatif de domicile.

Une permanence sera ouverte en mairie mercredi 30 septembre de 16 à 19 heures pour les dernières inscriptions.

● Le mot du maire et des adjoints : l'entretien de la voirie et du cimetière

Le temps de travail de l'agent ne permet pas l'entretien de la voirie, des espaces verts et du cimetière. Les moyens de la commune et nos choix financiers ne permettent pas une embauche supplémentaire. L'entretien du cimetière est particulièrement réduit, avec deux désherbages par an.

Le choix de la commune s'est porté sur l'abandon total d'utilisation de produits phytosanitaires, avant que l'obligation de l'interdiction totale s'applique. Ce choix du « zéro phyto » est fait

aujourd'hui par de nombreuses communes, du fait des risques avérés pour la santé ainsi que de l'obligation pour l'agent d'avoir une certification (après une formation payante à renouveler périodiquement). Il suppose aussi l'évolution des comportements : des herbes, dites « mauvaises », sont-elles sales ? ces mauvaises herbes sont celles qui résistent aux résidus de « tue-herbes » encore présents dans le sol. Chacun entretient-il son trottoir, sa concession au cimetière ? comment nous comportons-nous quand nous utilisons les équipements publics ? pourquoi tant de paquets de cigarettes dans les rues ? de dépôts sauvages aux espaces propreté ? de déchets (voire ménagers !) déposés n'importe-où au cimetière ? ... Tout cela mobilise une partie du temps de notre agent communal : ainsi faut-il passer plusieurs fois par semaine aux espaces de tri sélectif pour ramasser ce qui y traîne...

L'agrément de notre village concourt au bon vivre-ensemble.

L'entretien des installations et du réseau d'eau potable a la priorité absolue (65 % de pertes sur le réseau !), les espaces verts communaux – une surface bien plus importante que dans la plupart des communes –, les bâtiments, les réparations de voirie passent ensuite.

Ce n'est pas pour oublier pour autant l'importance de ce qui est fait bénévolement dans le village, y compris pour l'entretien courant, comme l'entretien du jardin public de l'ancienne halte ferroviaire (réclamé par certains habitants bien qu'il ne soit pas propriété communale), le fauchage de certains chemins, le ramassage des déchets abandonnés sur la voie publique ... Et on peut rappeler la matinée citoyenne du 20 juin qui a réuni une bonne vingtaine de bénévoles.

Les choix financiers proposés par le Maire et approuvés par le Conseil municipal privilégient les travaux qui apporteront des économies ou des recettes supplémentaires à l'avenir : isolation thermique des bâtiments, réseau d'alimentation en eau potable ... en plus de ceux qui sont liés à la sécurité (défense incendie par exemple). Cette année, il n'a pas été possible de dégager suffisamment de crédits en fonctionnement pour des prestations de nettoyage de la voirie et du cimetière par une entreprise d'insertion comme cela avait été fait en 2014. La diminution des dotations de fonctionnement de l'État au budget communal, 5778 € cette année, à laquelle s'ajouteront des réductions similaires en 2016 et 2017, oblige à contenir les dépenses de personnel dans un contexte où l'État impose par ailleurs des obligations nouvelles (mise en accessibilité des bâtiments communaux, étude de bassin d'alimentation de captage d'eau potable, nouvelles activités périscolaires par exemple).

● Accolay a son site internet

Il faut taper <http://www.accolay.eu>

Les informations concernant la vie de la commune y sont consultables. Ce site a vu le jour grâce à Jérôme CASSEGRAIN, et à son entreprise Créative Cocktail, qui a proposé ses services bénévolement. Nous le remercions vivement de sa collaboration dans ce projet.

Les associations peuvent, par l'intermédiaire du secrétariat de mairie, transmettre des nouvelles informations via le site.

● Réunion pour les jeunes d'Accolay

Tous les jeunes d'Accolay de 11 ans à 18 ans qui souhaitent participer au projet commun pour cette année, sont conviés à une réunion le **vendredi 2 octobre à 19 heures – salle du conseil municipal**. Cette réunion va permettre de définir le projet commun et choisir les actions pour collecter de l'argent.

Venez nombreux et avec plein d'idées.

Calendrier

- Mercredi 30 septembre de 16 à 19 heures : permanence à la mairie pour les nouvelles inscriptions sur la liste électorale
- Samedi 7 novembre à 17 heures à la bibliothèque : concert des Chanteux du Cuveau
- Dimanches 6 et 13 décembre : élections régionales

Septembre 2015 - **Recevez cette lettre par courrier électronique :**
donnez-nous votre adresse internet sur mairie.accolay@orange.fr
